

SIC FR 2100282

Site Natura 2000 n°37
« Marais de la Vanne à Villemaur et
Neuville-sur-Vanne » (Aube)

Document d'appui pour la mise à jour du
programme d'actions inscrit au DOCOB
Année 2013 (tranche ferme)

RESUME DU DOCUMENT

Référence interne	12-N1037A
Référence au marché	Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°37 Tranche ferme - Actualisation du DOCOB (G)
Intitulé du document	Document d'appui pour la mise à jour du programme d'actions inscrit au DOCOB Année 2013 (tranche ferme)
Intitulé du site	Marais de Villemaur – FR2100282 – Site régional N°37
Emplacement du site	Département : <i>AUBE</i> Communes : <i>Villemaur-sur-Vanne et Neuville-sur-Vanne</i>
Rédaction :	Jean-Philippe COUASNE, chargé de missions
Validation :	David BECU, coordinateur scientifique
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN, Directeur
Date réalisation du document	Septembre 2013
Action financée par :	DDT de l'Aube

Crédits photos : *J-P. Couasné, sauf mention contraire*

Références bibliographiques à utiliser :

COUASNE J-P. 2013. Document d'appui pour la mise à jour du programme d'actions inscrit au DOCOB. Année 2013 (tranche ferme). Site Natura 2000 n°37 Marais de la Vanne. Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. 10 pp + annexes



Siège administratif

33, Bvd Jules Guesde

10 000 TROYES

Tél. : 03-25-80-50-50 - Fax : 03-25-80-50-51

E-mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

SOMMAIRE

A. Contexte et objectifs	4
B. Proposition de nouvelles fiches actions	4
B.1. Préambule	4
B.2. Gestion des habitats (GH)	5
B.3. Recherche (RE)	5
B.4. Suivis scientifiques (SE)	5
B.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)	6
B.6. Administratif (AD)	6
C. Révision des fiches actions en vigueur	7
C.1. Préambule	7
C.2. Gestion des habitats (GH)	7
C.3. Recherche (RE)	8
C.4. Suivis scientifiques (SE)	8
C.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)	8
C.6. Administratif (AD)	8
D. Abandon de certaines fiches actions	8
D.1. Préambule.....	8
D.2. Gestion des habitats (GH)	8
D.3. Recherche (RE).....	8
D.4. Suivis scientifiques (SE).....	8
D.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA).....	9
D.6. Administratif (AD).....	9
Bibliographie	10
Liste des Annexes	10

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le présent document prend place dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100282 au titre de l'actualisation du DOCOB prévue lors de la tranche ferme du programme d'action triennal.

Les mises à jour du programme d'action ont été validées par le Comité de Pilotage du 16 mars 2012 et formalisées dans le cadre de l'évaluation du DOCOB produite en juin 2012.

Les autres dispositions dans la version initiale du Document d'Objectifs, non concernées par la présente mise à jour, demeurent inchangées.

A l'issue de plusieurs années d'animation sur le site, il est apparu que de nouvelles actions devaient être mises en place suite à la demande du COPIL, en fonction des actions déjà menées sur le terrain ou bien suite à l'apparition de nouvelles données.

Parallèlement, certaines actions prévues dans la version initiale du DOCOB méritent également une mise à jour en termes de formulation ou de références aux outils contractuels pour leur réalisation compte-tenu de l'évolution de la réglementation.

B. PROPOSITION DE NOUVELLES FICHES ACTIONS

B.1. Préambule

A l'issue de plusieurs années d'animation sur le site, il est apparu que de nouvelles actions devaient être mises en place suite à la demande du COPIL, en fonction des actions déjà menées sur le terrain ou bien suite à l'apparition de nouvelles données.

A chaque opération est attribué un degré de priorité de mise en œuvre, selon son caractère d'urgence et l'importance des enjeux :

- ★★★ *Action prioritaire*
- ★★ *Action nécessaire à moyen terme, mais pouvant bénéficier d'un délai*
- ★ *Action à conduire à long terme*

Pour chacune des opérations définies ci-après, une fiche détaillée donne, avec plus de précisions, les modalités, le coût, ainsi que les types de contrats relatifs à ces opérations.

Les coûts des études (RE) et des suivis scientifiques (SE) préconisés, ont été donnés à titre indicatif mais devront être ajustés à l'aide d'un devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site (FA) et au suivi administratif (AD) de la mise en œuvre du DOCOB.

Les nouvelles fiches actions figurent à l'annexe I.

B.2. Gestion des habitats (GH)

Néant.

B.3. Recherche (RE)

Fiche action RE2 - Mettre en place un protocole de suivi pour confirmer la présence du Pique-Prune *Osmoderma eremita*

Le Pique-prune *Osmoderma eremita* est un Coléoptère *Cetoniidae* de grande taille inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et bénéficiant d'un statut de protection national.

Il s'agit d'une espèce cavernicole qui exploite les arbres dépérissants ou formés en têtards dans lesquels elle effectue son cycle biologique au sein des terreaux issus de la dégradation de la matière ligneuse.

Osmoderma a fait l'objet de données historiques dans le département de l'Aube et dans la Vallée de Vanne. Sa présence au sein du Marais de la Vanne est donc potentielle. L'étude de cette espèce patrimoniale est intéressante eu égard au fait que l'espèce est prioritaire au niveau européen et en raison de son écologie étroitement liée à la conservation des arbres à cavité qui constituent un habitat électif pour un large cortège faunistique.

L'objectif du dispositif RE2 est de rechercher des sites favorables à l'accueil du coléoptère Pique-Prune *Osmoderma eremita* et vérifier leur occupation par l'espèce au sein de l'ensemble du périmètre Natura 2000.

B.4. Suivis scientifiques (SE)

Fiche action SE7 - Suivi de l'état de conservation des habitats du site

L'objectif de cette mesure est de suivre dans le temps l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire sur la base de leur état de conservation et de leur surface respective.

Lors de la réalisation du DOCOB, il a été précisé pour chaque habitat les critères d'évaluation de l'état de conservation. Sur la base de relevés phytosociologiques, ce même travail d'analyse et d'interprétation sera réalisé et complété par une nouvelle cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur les secteurs ayant fortement évolué (embroussaillage, exploitation forestière,...).

Au final, on pourra réactualiser les surfaces de chaque habitat communautaire ainsi que leur état de conservation.

Fiche action SE8 – Mettre en place un protocole de suivi de la faune piscicole de la Directive (Lamproie de Planer et Chabot commun)

Ce suivi est basé sur l'échantillonnage par pêche électrique à pied sur un tronçon représentatif de la Vanne au sein du périmètre Natura 2000. La longueur de la station sera de l'ordre de 20 largeurs de lit mineur mouillé.

La méthodologie repose sur la prospection unique (1 seul passage) et totale de tous les habitats du lit mineur et la capture systématique de toutes les espèces piscicoles à l'aide de une ou deux électrodes.

Une attention particulière sera portée à la capture efficace des espèces cibles, à savoir le Chabot commun et la Lamproie de Planer.

L'étude du peuplement pisciaire dans sa globalité à l'échelle stationnelle permet d'appréhender le fonctionnement piscicole de la Vanne et l'interprétation de l'état des populations des espèces de la Directive.

B.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)

Fiche action FA6 – Elaborer la Charte Natura 2000

Le projet de charte est un élément important afin de répondre aux enjeux majeurs de conservation définis dans le DOCOB. Son objectif est d'orienter la gestion sur les parcelles concernées de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

Elle comporte des recommandations et des engagements généraux et spécifiques à chaque grand type de milieux et/ou à chaque activité pratiquée sur le site.

B.6. Administratif (AD)

Fiche action AD4 – Suivi du DOCOB sous SUDOCO

L'animateur du site réalisera le suivi et la synthèse des opérations réalisées dans SUDOCO. Après la prise en main du logiciel, les données du DOCOB et les données de l'animation des années précédentes seront enregistrées.

Fiche action AD5 – Assurer une veille écologique et le rôle de structure ressource

Les missions de vigilance écologique et de positionnement en qualité de structure ressource sont très liées. La vigilance écologique portera sur tout projet sur ou à proximité du site et pouvant impacter (négativement ou positivement) des habitats, espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Elle sera menée lors de visites spécifiques et lors de prospections de terrain prévues dans le cadre des suivis scientifiques et d'éventuels travaux.

Les services de l'Etat compétents (ONEMA, ONCFS, gendarmerie), en lien avec le maître d'ouvrage, sont associés à ces démarches.

Le rôle de la structure animatrice est d'être en capacité de synthétiser les événements inhérents au site Natura 2000 et renseigner les gestionnaires ou autres porteurs de projet.

Dans le cadre des nouvelles circulaires qui redéfinit le régime d'évaluation des incidences sur un site Natura 2000, tout projet potentiel ou avéré situé sur ou à proximité directe du site Natura 2000 sera identifié et intégré à une liste qui sera soumise à approbation des membres du COPIL.

La structure animatrice apporte un avis technique d'expert pour tout projet, soumis ou non à étude d'incidence, auprès du pétitionnaire pour rendre son projet le plus compatible avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

C. RÉVISION DES FICHES ACTIONS EN VIGUEUR

C.1. Préambule

Cette révision porte sur la formulation, la priorisation ou encore la mise à jour des dispositifs contractuels pour la réalisation des actions de gestion des habitats suite à une évolution récente de la réglementation.

C.2. Gestion des habitats (GH)

C.2.1. Révision de la formulation

Fiche action GH8 – Recreuser des pièces d'eau

Cette action devient « **Recreuser et entretenir des pièces d'eau de petite dimension** ».

Fiche action GH9 – Préserver l'Aulnaie-frênaie à hautes herbes

Cette action devient : « **Préserver l'Aulnaie-frênaie à hautes herbes et favoriser sa maturation** ».

C.2.2. Mise à jour des dispositifs contractuels

La mise à jour des mesures contractuelles pour la réalisation des actions de gestion se base sur :

- La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 qui annule et remplace l'ensemble des circulaires antérieures
- L'annexe de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 portant liste des mesures forestières contractuelles de gestion des sites Natura 2000

Le tableau des mises à jour relatives aux outils contractuels pour la mise en œuvre des actions GH figure à l'annexe II.

C.3. Recherche (RE)

Néant.

C.4. Suivis scientifiques (SE)

Néant.

C.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)

Néant.

C.6. Administratif (AD)

Fiche action AD3 – Evaluer la mise en œuvre du DOCOB au bout de 6 ans

L'évaluation du DOCOB a été réalisée en 2012 dans le cadre de l'animation du site

De nouvelles dispositions prévoient que l'actualisation du DOCOB doit être réalisée régulièrement au gré de l'animation du site. Une nouvelle formulation pour la fiche action AD3 est proposée « **Evaluer régulièrement la mise en œuvre du DOCOB** ».

D. ABANDON DE CERTAINES FICHES ACTIONS

D.1. Préambule

A l'issue des précédentes périodes d'animation et de l'évaluation du DOCOB, il est apparu que certaines actions n'étaient plus pertinentes pour l'atteinte des objectifs du DOCOB et nous proposons de ne pas les conserver dans le cadre de la mise à jour du DOCOB.

D.2. Gestion des habitats (GH)

Néant.

D.3. Recherche (RE)

Néant.

D.4. Suivis scientifiques (SE)

Fiche action SE4 - Mettre en place un protocole de suivi de la population d'Ecrevisse à pieds blancs

Action non pertinente compte-tenu des connaissances dont on dispose sur la biologie de l'Ecrevisse à pieds blancs et compte-tenu de son statut actuel dans les régions de plaine en France. Le gabarit de la rivière La Vanne au sein du périmètre Natura 2000 ne correspond à ce que l'on connaît des stations colonisée par l'espèce de manière contemporaine.

En plaine, cette écrevisse est aujourd'hui cantonnée aux petits ruisseaux forestiers de qualité hydrobiologique très élevée. Ce type d'hydrosystème n'existe plus sur le bassin versant de la Vanne dans l'Aube

Fiche action SE6 - Mettre en place un protocole de recherche pour confirmer la présence de la Loutre

Action non pertinente à l'échelle du site Natura 2000. De telles recherches doivent entrer dans le cadre d'un programme global sur la Loutre et à l'échelle du bassin versant.

Aux dires de l'ONCFS et des acteurs locaux, la présence de l'espèce sur la Vanne et dans le secteur d'intérêt est très peu probable dans l'état actuel des connaissances.

D.5. Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)

Néant.

D.6. Administratif (AD)

Néant.

BIBLIOGRAPHIE

Couasné J.-P. 2012. *Site Natura 2000 n°37 « Marais de la Vanne à Villemaur et Neuville-sur-Vanne ».* *Evaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs, période 2004-2011.* Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. 78 p + annexes.

Couasné J.-P., 2012. Compte-rendu du comité de pilotage du 16 mars 2012. 4 p.

Liste des Annexes

Annexe I	Nouvelles fiches actions
Annexe II	Mise à jour des dispositifs contractuels pour la mise en œuvre des actions GH

Annexe I : Nouvelles fiches actions

Opération RE 2

Mettre en place un protocole de suivi pour confirmer la présence du Pique-Prune *Osmoderma eremita*

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Rechercher des sites favorables à l'accueil du coléoptère Pique-Prune *Osmoderma eremita* et vérifier leur occupation par l'espèce au sein de l'ensemble du périmètre Natura 2000.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	-
Espèces	Pique-Prune

Description des actions :

Le protocole d'étude repose sur la cartographie et la caractérisation des arbres à cavité potentiels présents au sein du Marais de la Vanne puis à l'inventaire des cavités accessibles en vue de l'examen des terreaux issus de la décomposition de la matière organique.

Chaque arbre potentiel fait l'objet d'une inspection pour vérifier la présence ou non d'une cavité. Plusieurs paramètres visant à caractériser les arbres visités et les éventuelles cavités sont relevés.

Pour chaque cavité échantillonnée, une certaine quantité de terreau est récoltée puis tamisée afin de rechercher des traces de la présence de *Cetoniidae*. Ces traces concernent des adultes, larves, fèces, coques nymphales ou encore des macrorestes (élytres, cadavres). Le terreau et le matériel vivant sont remis en place dans la cavité après tamisage.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices, bureau d'études

Période d'intervention : toute l'année, de préférence en dehors de l'hiver

Durée de l'opération : toute la période d'animation (1 campagne de recherche pour état initial puis suivi selon résultats)

Secteurs d'intervention : ensemble du périmètre Natura 2000

Coût des actions :

Sur devis

Opération SE 7

Suivi de l'état de conservation des habitats du site

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

L'objectif de cette mesure est de suivre dans le temps l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire sur la base de leur état de conservation et de leur surface respective.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	-

Description des actions :

Lors de la réalisation du DOCOB, il a été précisé pour chaque habitat les critères d'évaluation de l'état de conservation. Sur la base de relevés phytosociologiques, ce même travail d'analyse et d'interprétation sera réalisé et complété par une nouvelle cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur les secteurs ayant fortement évolué (embroussaillage, exploitation forestière,...).

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Au sein des différents habitats il sera réalisé plusieurs relevés phytosociologiques (méthode stigmatiste de Braun-Blanquet) de sorte à obtenir une « image » du cortège floristique en place.

Ces relevés phytosociologiques permettront dans un premier temps de qualifier les groupements végétaux en place. L'analyse de ces groupements permettra également de suivre l'évolution du niveau trophique et de la diversité floristique au sein des secteurs gérés et d'en évaluer l'état de conservation qui sera comparé avec les références disponibles (DOCOB). La surface respective des habitats sera évaluée et comparée avec l'état de référence.

Le nombre de relevés phytosociologiques dépendra de la complexité de la mosaïque et des faciès d'habitats. Les placettes de relevés phytosociologiques seront géolocalisées.

Le suivi portera sur les habitats réputés « prioritaires » relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore présents sur l'ensemble du périmètre Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices, bureau d'études

Période d'intervention : en période de végétation

Durée de l'opération : toute la période d'animation (1 suivi tous les 5 à 10 ans)

Secteurs d'intervention : ensemble du périmètre Natura 2000

Coût des actions :

Sur devis

Opération SE 8

Mettre en place un protocole de suivi de la faune piscicole de la Directive

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Suivre l'évolution des populations des espèces piscicoles d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Rivière à renoncules flottantes
Espèces	Chabot commun, Lamproie de Planer

Description des actions :

Ce suivi est basé sur l'échantillonnage par pêche électrique à pied sur un tronçon représentatif de la Vanne au sein du périmètre Natura 2000.

L'inventaire par pêche électrique permettra de fournir pour chaque espèce piscicole : le nombre d'individus et la biomasse rapportés à une unité de surface, les classes de tailles et l'état sanitaire des poissons.

Une attention particulière sera portée à la capture efficace des espèces cibles, à savoir le Chabot commun et la Lamproie de Planer.

L'étude du peuplement pisciaire dans sa globalité à l'échelle stationnelle permettra d'appréhender le fonctionnement piscicole de la Vanne et l'interprétation de l'état des populations des espèces de la Directive.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Un protocole précis devra être mis en place par le maître d'œuvre.

La longueur de la station sera de l'ordre de 20 largeurs de lit mineur mouillé sur un secteur lotique.

La méthodologie repose sur la prospection unique (1 seul passage) et totale de tous les habitats du lit mineur et la capture systématique de toutes les espèces piscicoles à l'aide de une ou deux électrodes.

En cas de suivis répétés, les limites de station seront identiques au cours du temps.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices, Fédération de Pêche, bureau d'études

Période d'intervention : de préférence en période d'étiage (conditions limitantes)

Durée de l'opération : toute la période d'animation (1 suivi par période triennale)

Secteurs d'intervention : sur la Vanne au sein du périmètre Natura 2000

Coût des actions :

Sur devis

Opération FA 6

Elaborer la Charte Natura 2000

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Adopter une charte Natura 2000 sur le site N°37 et encourager sa signature par les propriétaires et/ou gestionnaires présents sur le site.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Le projet de charte est un élément important afin de répondre aux enjeux majeurs de conservation définis dans le DOCOB. Son objectif est d'orienter la gestion sur les parcelles concernées de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

Elle comporte des recommandations et des engagements généraux et spécifiques à chaque grand type de milieux et/ou à chaque activité pratiquée sur le site.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

La structure animatrice devra rédiger un projet de Charte qui sera validé en COPIL. La Charte validée sera ensuite proposée à l'ensemble des propriétaires/gestionnaires du site pour signature lors de réunions spécifiques et/ou lors de contacts bilatéraux.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : périodes triennales d'animation

Secteurs d'intervention : ensemble du site Natura 2000

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération AD 4

Suivi du Document d'objectifs sous SUDOCO

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération :

L'animateur du site réalisera le suivi et la synthèse des opérations réalisées dans SUDOCO. Après la prise en main du logiciel, les données du DOCOB et les données de l'animation des années précédentes seront enregistrées.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : périodes triennales d'animation

Secteurs d'intervention : ensemble du site Natura 2000

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération AD 5

Assurer une veille écologique et le rôle de structure ressource

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

La vigilance écologique portera sur tout projet au sein ou à proximité du site et pouvant impacter (négativement ou positivement) des habitats, espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Elle sera menée lors de visites spécifiques et lors de prospections de terrain prévues dans le cadre des suivis scientifiques et d'éventuels travaux.

Le rôle de la structure animatrice est d'être en capacité de synthétiser les événements inhérents au site Natura 2000 et renseigner les gestionnaires ou autres porteurs de projet.

La structure animatrice apporte un avis technique d'expert pour tout projet, soumis ou non à étude d'incidence, auprès du pétitionnaire pour rendre son projet le plus compatible avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Les services de l'Etat compétents (ONEMA, ONCFS, gendarmerie), en lien avec le maître d'ouvrage, sont associés à ces démarches.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : périodes triennales d'animation

Secteurs d'intervention : ensemble du site Natura 2000

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Annexe II : Mise à jour des dispositifs contractuels pour la mise en œuvre des actions GH

Code opération	Intitulé opération	Code mesure	Intitulé mesure
GH1	<i>Maintenir un niveau d'eau suffisant dans le marais</i>	A32314P	<i>Restauration des ouvrages de petite hydraulique</i>
		A32314R	<i>Gestion des ouvrages de petite hydraulique</i>
		A32316P	<i>Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</i>
GH2	<i>Mettre en place ou maintenir des bandes enherbées le long des cours d'eau</i>	/	<i>Conditionnalité PAC</i>
GH3	<i>Maintenir les berges de la Vanne en l'état</i>	A32316P	<i>Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</i>
		F22706	<i>Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles</i>
		A32311R	<i>Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i>
		A32311P	<i>Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</i>
GH4	<i>Éliminer et/ou contenir la végétation ligneuse colonisatrice sur l'ensemble des habitats ouverts</i>	A32305R	<i>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>
GH5	<i>Améliorer ou mettre en place un pâturage extensif tournant</i>	A32303R	<i>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>
		A32303P	<i>Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>
GH6	<i>Réaliser une fauche tardive avec exportation</i>	A32304R	<i>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</i>
GH7	<i>Réaliser des essais de décapage</i>	A32307P	<i>Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hydrophiles</i>
GH8	<i>Recreuser et entretenir des pièces d'eau de petite dimension</i>	A32309P	<i>Création et rétablissement de mares</i>
		A32309R	<i>Entretien de mares</i>
GH9	<i>Préserver les boisements d'aulnaie-frênaie et favoriser leur maturation</i>	F22703	<i>Mise en œuvre de régénérations dirigées</i>
		F22712	<i>Dispositif favorisant les boisements sénescents</i>
GH10	<i>Restaurer la prairie à Molinie</i>	A32304R	<i>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</i>
		A32305R	<i>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>